

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 3 décembre 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2015

Publication : 10/12/2015

AUTRES DOMAINES Environnement

N °:DL-146-2015 DEBAT ORIENTATIONS PADD

Présent(e)s : Marc FAURE, Cyrille BONNEFOY, Marie-Pascale DUMAS, Jean Bernard DURAND, Christiane KALETA, Daniel FAVIER, Michel CHARROIN, Pauline PRUVOST, Alain JACON, Jean Paul ODIN, Jérôme CROZET, Karima KRENENOU, Marie Claude MONTAGNON, Fabrice DUTEL, Corinne LAURENT, Kheira BENDRISS, Pierre LAURENT, Brahim HAMMOU OU ALI, Jean RABESCO, Nouara DODEMONT, Joëlle RICARD-FOURNEYRON, Henri MASSON, Jacqueline CARROT, Sanzio AGOSTINELLI

Excusé ayant donné pouvoir : Maryse ROCHE à Marie-Pascale DUMAS, Karine RAYMOND à Pauline PRUVOST, Nathalie ROUBIN à Marc FAURE, Elisabeth SPADAVECCHIA à Cyrille BONNEFOY, Florence MASSEBEUF à Jean Paul ODIN

M. Cyrille BONNEFOY est nommé secrétaire de séance



OBJET :

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une étape incontournable lors de l'élaboration d'un PLU. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (Loi SRU) a introduit le PADD comme nouvelle pièce constitutive du PLU.

Il définit les orientations générales du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.

Il a fait l'objet d'une présentation en commission urbanisme, le 16 novembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre de l'ensemble des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune.

Il est proposé de retranscrire les points particuliers ayant fait débat.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Les membres du Conseil Municipal ayant pris connaissance du contenu du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune n'ont pas souhaité apporter de modification au document présenté.

La présente délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ.

Ont signé au registre
Les membres présents

Pour extrait conforme
Le Maire

Marc FAURE

